



Siège Social Brayes, 21 chemin le travers
12300 Saint-Santin

Téléphone 0565640791

Télécopie 0565640795

e.mail sarl.gratacap@orange.fr

SARL au capital de 700 000€

R.C. RODEZ B 394 220 370

Dom. Banc. C.R.C.A. DECAZEVILLE 00032134020

N° siren 394220370 00024

N° TVA intra FR68394220370

Facture N° FC_047790

DATE	CLIENT	PAGE
31/12/2025	010422	Page 1 / 1

GAEC DES HORTES

33 IMPASSE ROSSIGNOL

46270 BAGNAC SUR CELE

REFERENCE	DESIGNATION	Quantité	Prix Brut H.T	Montant H.T	TVA
DB003796A	Bon de livraison client : BC_103923 : : 02/12/25 TIGE FILETEE ZINGUE P250 D18	1	7,56	7,56	8
MOMETAL	Bon de livraison client : BC_104310 : : 02/12/25 REDRESSAGE FER	0,25	46,00	11,50	8

CONDITIONS DE REGLEMENT			
N°	MONTANT	MODE	ECHEANCE
1	22,87	Chèque	31/12/25

Chèque à réception de facture

BASES HT	% TVA	MT TVA
8 19,06	20,00%	3,81

TOTAL H.T.	19,06
TOTAL TVA	3,81
TOTAL TTC	22,87
ACOMPTE	0,00

NET A PAYER : 22,87 EUR

Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - IBAN : FR76 1120 6000 2900 0321 3402 005 - AGRIFRPP812

Clauses de réserve de propriété : le vendeur conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement complet du prix, en application de la loi du 12 mai 1980. Tout différend quel qu'il soit et quelles que soient les conditions de ventes, d'exécution des commandes ou les modes de paiement acceptés est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Siège Social de SARL GRATACAP

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.